

- 38 %

## Comment réduire de 38 % les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments

Août 2010

La lutte contre le changement climatique, territorialisée, implique d'engager la réduction drastique des consommations d'énergie et des émissions des bâtiments existants. En effet, la réglementation thermique a mis sous contrôle les émissions de la construction neuve. Le neuf n'a d'intérêt que pour faire lever sur l'ancien. Il s'agit désormais de réinventer la ville qui est sous nos yeux et non pas celle qui se construit demain. D'où l'intérêt d'une politique des bâtiments communaux intégrant ces dimensions, et l'identification des obstacles à lever (cf fiche 9).

@d aménagement durable® par sa traduction des enjeux planétaires en actions locales, a donné lieu à des développements, des actions identifiées, qui sont accessibles sur le site internet de la DRIEA au fur et à mesure de leur production.

### Deux axes stratégiques

#### L'isolation par l'extérieur

- L'isolation par l'extérieur des bâtiments franciliens demande de prendre quelques précautions, telles que de faire un véritable audit thermique pour investir son argent sur le plus facile, le plus efficace et le moins cher d'abord, ou ne pas commettre de faute technique telle que celle générée par une isolation ignorant l'hygrométrie du bâtiment. Une étude sur trois bâtiments courants - un logement, une copropriété et un bâtiment d'activité- a été menée en 2010. Un guide en 40 questions/réponses en est ressorti (cf fiche 7).

#### Le chauffage urbain

- Une grande partie des bâtiments franciliens ne pourront être isolés par l'extérieur du fait de leurs façades (pierre de taille, modénature,...). Ce qui met en avant l'intérêt stratégique du chauffage urbain en zone dense, là où se rencontrent la plupart des bâtiments de ce type, pourvu que le chauffage urbain soit alimenté en énergies à faible émission telles que le bois, la géothermie (ou les ordures ménagères) ; Une étude est lancée pour faire du chauffage urbain un service public de plein exercice, au même titre que l'électricité ou le gaz. À suivre. (cf fiche 8)



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement  
et de l'Aménagement d'Île-de-France

# La boîte à outils @d aménagement durable

**@d aménagement durable®** (est une traduction des enjeux planétaires en actions locales à portée de décision ; elle est synthétisée dans un tableau de bord à la commune permettant de mesurer l'impact et la portée des projets du territoire sur le développement durable. 12 lignes d'actions, associées chacune à 12 indicateurs. Par les repères qu'elle fournit, elle permet aux habitants, aux entrepreneurs, aux élus et à leurs services, de prendre leurs décisions en regard des enjeux planétaires identifiés lors du Grenelle de l'environnement.

**L'approche carbone®** est une localisation de 77 % des émissions de gaz à effet de serre régionales à la commune (telles que calculées par l'IAU de l'Ile-de-France). Chacune des 1 300 communes franciliennes dispose ainsi des émissions des bâtiments et des déplacements qu'elle génère sur l'ensemble de son territoire. Comme tous les indicateurs de la méthode @d aménagement durable®, cette approche est comparable d'une commune à l'autre et additionnable à l'intercommunalité, à l'OIN, au département, à la région.

**La maison carbone®** est un lieu physique et virtuel de rencontre des donneurs d'ordre et des prestataires locaux ; informations, formations, animations, démonstrations, rencontres, dans le dédale du développement durable, c'est le lieu de l'information fiable et concise des habitants, des entrepreneurs, des élus, le lieu de mise en scène de projets pilotes ou efficacement ordinaires, de communication sur les prestataires qualifiés, pour la bâti existant comme pour les déplacements, comportements compris.

Ces trois outils sont accessibles sur le site internet de la DRIEA (*nouvelle appellation de la DREIF*) ainsi que sur le site ekopolis.

